

ALPES MARITIMES
COMMUNE DE DRAP

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N°055/2026

OBJET : RESSOURCES HUMAINES : Modification du tableau des effectifs et création de deux emplois non permanents – accroissement temporaire d'activité

L'an deux mille vingt-six, le 26 du mois de juin 2026 à 09 heures 00

Le Conseil Municipal de la Commune de DRAP, dûment convoqué par le Maire sortant, s'est réuni à la Salle du Conseil municipal.

Date de convocation du Conseil Municipal : **vendredi dix-neuf juin 2026**

PRESENTS : Robert NARDELLI - Martine DUNOYER DE SEGONZAC – Alexandra RUSSO-GHIGI - Jean-Pierre MONTCOUQUIOL - Sabrina DIVRY - Charles BEVACQUA - Catherina DINI - Jean QUENCEZ - Kathy NICOLAS - Florent REYNAUD - Bouabdallah LAFTAS – Céline CARDINALI — Jean-Luc CAMBRA - Angèle CASTELLANO - Franck MANGIAVILLANO - Peggy PALANCA - Romain BIANCHI – Sandrine GUGLIELMINO – David HAIKEL – Sophie ESPOSITO

PROCURATIONS : Philippe MINEUR à Alexandra RUSSO-GHIGI - Christine DECORDIER à Franck MANGIAVILLANO – Thierry VISSIAN à Sabrina DIVRY- Hajar HABILY à Jean-Pierre MONTCOUQUIOL - Djamel ALLACHE à Martine DUNOYER DE SEGONZAC - Olivier KRUPPERT à Charles BEVACQUA - Christine LOPEZ à Catherina DINI - Sébastien PABA à Romain BIANCHI - Clorinde MARCONI à Sandrine GUGLIELMINO

ABSENT : 0

Secrétaire de séance : Angèle CASTELLANO

Le Maire rappelle à l'Assemblée :

Conformément à l'article L313-1 du Code Général de la Fonction Publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

En l'absence de l'avis du Comité Social Territorial du fait de la « formalité impossible »,

Vu l'avis de la DGCL transmis par mail par les services préfectoraux en date du 22 mai 2023 précisant que l'administration n'est pas tenue de respecter une formalité à laquelle il lui est impossible de se plier.

Vu le tableau des effectifs adopté par le Conseil Municipal le 6 mars 2026 par délibération n° 008/2026,

AR Prefecture

006-210600540-20260626-055_2026-DE
Reçu le 29/06/2026

Le Maire propose à l'assemblée de mettre à jour le tableau des effectifs de la manière suivante :

FILIERE TECHNIQUE :

- La suppression de deux postes d'Adjoint Technique Principal de 2^{ème} classe

Cadre d'emploi : Adjoint Technique :

Grade : *Adjoint Technique Principal de 2^{ème} classe*

Ancien effectif : 5

Nouvel effectif : 3

- La suppression d'un poste de Technicien

Cadre d'emploi : Technicien :

Grade : *Technicien*

Ancien effectif : 2

Nouvel effectif : 1

FILIERE ADMINISTRATIVE :

- La suppression d'un poste de Rédacteur Principal de 1^{ère} classe

Cadre d'emploi : Rédacteur :

Grade : *Rédacteur Principal de 1^{ère} classe*

Ancien effectif : 2

Nouvel effectif : 1

Le Maire propose à l'assemblée,

- la création deux emplois non permanents d'adjoint technique polyvalent, à temps complet à raison de 35 heures hebdomadaires pour une durée de 12 mois.

En raison d'un accroissement temporaire et des besoins de nécessité de service

Le Maire propose à l'assemblée de mettre à jour le tableau des effectifs de la manière suivante :

EMPLOIS NON PERMANENTS :

FILIERE TECHNIQUE :

- La création de deux emplois non permanents d'Adjoint Technique

Cadre d'emploi : Adjoint Technique :

Grade : *Adjoint Technique*

Ancien effectif : 0

Nouvel effectif : 2

AR Prefecture

006-210600540-20260626-055_2026-DE
Reçu le 29/06/2026

~~Les crédits nécessaires à la rémunération~~ et aux charges des agents seront inscrits au chapitre 12 du budget communal.

Où cet exposé, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide à l'unanimité :

- D'adopter la mise à jour du tableau des effectifs (suppressions de postes)
- D'adopter les créations d'emplois ainsi proposées.
- D'inscrire les crédits nécessaires au budget de la Commune
- D'adopter le tableau des effectifs en annexe

Nombre de Conseillers en exercice 29

Présents : 20 Votants : 29 Absents : 0

Pour : 29 Contre : 0 Abstentions : 0

AINSI FAIT ET DELIBERE A DRAP
LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS
POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

Le Maire, Robert NARDELLI

La secrétaire de séance, Angèle CASTELLANO



Compte rendu exécutoire après dépôt en préfecture le : 29 JUIN 2026
et publication en mairie le :

29 JUIN 2026